DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 11 septembre 2013

modifiant la décision d'exécution 2013/443/UE concernant certaines mesures de protection motivées par la détection de l'influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H7N7, en Italie

[notifiée sous le numéro C(2013) 5904]

(Le texte en langue italienne est le seul faisant foi.)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/453/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 89/662/CEE du Conseil du 11 décembre 1989 relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ([1]), et notamment son article 9, paragraphe 4,

vu la directive 90/425/CEE du Conseil du 26 juin 1990 relative aux contrôles vétérinaires et zootechniques applicables dans les échanges intracommunautaires de certains animaux vivants et produits dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ([2]), et notamment son article 10, paragraphe 4,

considérant ce qui suit:

(1) À la suite de la notification par l'Italie, le 15 août 2013, d'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H7N7 dans une exploitation de la commune d'Ostellato (province de Ferrare), en Émilie-Romagne, la Commission a adopté sa décision d'exécution 2013/439/UE ([3]), qui prévoit l'établissement de zones de protection et de surveillance autour du foyer.

(2) Un deuxième foyer de la maladie s'étant déclaré dans la commune de Mordano (province de Bologne), en Émilie-Romagne, la Commission a adopté la décision d'exécution 2013/443/UE ([4]) afin d'adapter les limites des zones de protection et de surveillance et d'établir d'autres zones réglementées, définies aux parties A, B et C de l'annexe de cette décision. L'apparition de nouveaux foyers de la maladie impose d'adapter les zones faisant l'objet de restrictions définies aux parties A, B et C de l'annexe de la décision d'exécution 2013/443/UE.

(3) Il convient dès lors de modifier en conséquence l'annexe de la décision d'exécution 2013/443/UE.

(4) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision d'exécution 2013/443/UE est remplacée par l'annexe de la présente décision.

Article 2

La République italienne est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 11 septembre 2013.

Par la Commission

Tonio BORG

Membre de la Commission

([1]) JO L 395 du 30.12.1989, p. 13.
([2]) JO L 224 du 18.8.1990, p. 29.
([3]) Décision d'exécution 2013/439/UE du 19 août 2013 concernant certaines mesures de protection motivées par la détection de l'influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H7N7 en Italie (JO L 223 du 21.8.2013, p. 10).
([4]) Décision d'exécution 2013/443/UE du 27 août 2013 concernant certaines mesures de protection motivées par la détection de l'influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H7N7 en Italie, dont l'établissement d'autres zones réglementées, et abrogeant la décision d'exécution 2013/439/UE (JO L 230 du 29.8.2013, p. 20).

ANNEXE

«ANNEXE

PARTIE A

Zones de protection visées à l'article 1er

Code ISO du pays	État membre	Code postal	Nom	Applicable jusqu'au (conformément à l'article 29 de la directive 2005/94/CE)
IT	Italie		Zone comprenant les municipalités de:	
		44020	Ostellato	17.9.2013
		44015	Portomaggiore	
		40027	Mordano	29.9.2013
		48010	Bagnara di Romagna	
		40026	Partie du territoire de la municipalité d'Imola située à l'est de la route nationale 610 et au nord de la route nationale 9 "Via Emilia".	
		48027	Partie du territoire de la municipalité de Solarolo située au nord de l'embranchement de l'autoroute A14 vers Ravenne.	
		44012	Partie du territoire de la municipalité de Bondeno située au sud de la route nationale 496 et à l'ouest du fleuve Panaro.	26.9.2013
		41034	Partie du territoire de la municipalité de Finale Emilia située au nord de la route nationale 468, à l'est de la route provinciale 9 et à l'ouest du fleuve Panaro.	

PARTIE B

Zones de surveillance visées à l'article 1er

Code ISO du pays	État membre	Code postal	Nom	Applicable jusqu'au (conformément à l'article 31 de la directive 2005/94/CE)
IT	Italie		Zone comprenant les municipalités de:	
		44011	Argenta	26.9.2013
		44022	Comacchio	
		44020	Masi Torello	
		44027	Migliarino	
		44020	Migliaro	
		44020	Ostellato	
		44015	Portomaggiore	
		44039	Tresigallo	

Code ISO du pays	État membre	Code postal	Nom	Applicable jusqu'au (conformément à l'article 31 de la directive 2005/94/CE)
		44123	Partie du territoire de la municipalité de Ferrara située à l'est de la route nationale 15 "Via Pomposa" et de la route provinciale "Via Ponte Assa".	
		48010	Bagnara di Romagna	8.10.2013
		48014	Castelbolognese	
		40023	Castelguelfo	
		48017	Conselice	
		48010	Cotignola	
		48018	Faenza	
		40026	Imola	
		48022	Lugo	
		48024	Massalombarda	
		40059	Medicina	
		40027	Mordano	
		48020	Sant'Agata sul Santerno	
		48027	Solarolo	
		44012	Bondeno	5.10.2013
		41034	Finale Emilia	
		44043	Mirabello	
		44047	Sant'Agostino	
		44042	Cento	
		40014	Partie du territoire de la municipalité de Crevalcore située au nord de la "Via Provanone" et à l'est de la route provinciale 9 "Via Provane".	
		41037	Partie du territoire de la municipalité de Mirandola située à l'est de la ligne ferroviaire Modena – Verona.	
		41038	Partie du territoire de la municipalité de San Felice sul Panaro située à l'est de la ligne ferroviaire Modena – Verona.	
		46028	Partie du territoire de la municipalité de Sermide située au sud de la route provinciale 35 "Via Pole" et à l'ouest de la route provinciale 37.	
		46022	Partie du territoire de la municipalité de Felonica située au sud de la route provinciale 35 "Via Pole".	

PARTIE C

Autre zone réglementée visée à l'article 1er

Code ISO du pays	État membre	Code postal	Nom	Applicable jusqu'au
IT	Italie		Zone comprenant les municipalités de:	
		48011	Alfonsine	24.9.2013
		29002	Ariano nel Polesine	
		39002	Bagnacavallo	
		38002	Berra	
		40003	Bertinoro	
		39004	Brisighella	
		39005	Casola Valsenio	
		40005	Castrocaro Terme e Terra del Sole	
		39007	Cervia	
		40007	Cesena	
		40008	Cesenatico	
		38005	Codigoro	
		29017	Corbola	
		40011	Dovadola	
		40013	Forlimpopoli	
		40012	Forlì	
		39011	Fusignano	
		40015	Gambettola	
		40016	Gatteo	
		38025	Goro	
		38010	Jolanda di Savoia	
		38011	Lagosanto	
		40018	Longiano	
		38013	Massa Fiscaglia	
		40019	Meldola	
		38014	Mesola	
		40022	Modigliana	
		29034	Papozze	
		29039	Porto Tolle	

Code ISO du pays	État membre	Code postal	Nom	Applicable jusqu'au
		29052	Porto Viro	
		40032	Predappio	
		39014	Ravenna	
		39015	Riolo Terme	
		39016	Russi	
		40041	San Mauro Pascoli	
		40045	Savignano sul Rubicone	
		29046	Taglio di Po»	